

Concertation pour la liaison Sud d'Angers : une erreur de scénario

La liaison sud est-elle un investissement utile, répond-elle aux besoins de déplacement de notre territoire pour le futur ? Telle devrait être la question structurante de la concertation publique ouverte par Angers Loire Métropole le 12 décembre 2011 et qui durera le premier trimestre 2012.

Cette question est déclinée par la Sauvegarde de l'Anjou depuis des années.

Premier étonnement : notre association a été consultée "pour bâtir une concertation pertinente", mais ses principales modalités étaient déjà fixées et annoncées. Deuxième étonnement : le Conseil de Développement du pays et de l'agglomération d'Angers, lieu officiel de consultation de la société civile, n'a pas non plus été associé, à notre connaissance, à la définition des modalités de concertation.

Une bonne concertation nécessite d'abord une information objective, suivie par l'expression, équilibrée, des différents points de vue. Au lieu de cela, la première réunion publique s'est construite autour d'une affirmation : "la liaison sud est indispensable pour écouler le trafic automobile du futur". Ont été mises en avant des prévisions d'évolution à 30 ans de la circulation automobile dans l'agglomération d'Angers. Pour notre part, la concertation doit en priorité aborder l'opportunité même d'une liaison sud. D'autres études, dont les résultats doivent être mis sur la place publique, doivent aider à ce débat : études et enquêtes de circulation pour prendre en compte les évolutions de comportements depuis les derniers aménagements (contournement nord, tramway et nouveau réseau de transport en commun...), évaluation du plan de déplacement urbain, bilan carbone de chaque alternative...

Un site internet dédié à l'information et aux modalités du débat a été initié : <http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domains-d'intervention/deplacements/la-liaison-sud/index.html>. Il faut le compléter avec un système interactif de questions/réponses au maître d'ouvrage. Ce site doit également publier les points de vue des associations, chambre d'agriculture, chambre de commerce, conseil de développement... Par ailleurs, il faut rapprocher les réunions publiques des populations les plus directement concernées par les différents tracés, plus particulièrement celles des quartiers urbains de la Roseaie.

Ces observations ont été faites au garant de la concertation, M. Merlette nommé par la Commission Nationale du Débat Public. Rappelons qu'en 2008, à notre demande, celle-ci fixait des objectifs à la concertation qui s'ouvre aujourd'hui : "(elle) doit avoir pour but d'assurer l'information et l'expression de la population... Elle portera sur les objectifs assignés au projet et sur le bilan dressé à l'issue des études de trafic effectuées six mois après la mise en service du contournement Nord d'Angers. Elle portera également sur les conséquences et enjeux environnementaux (notamment sur le développement des transports en commun) et économiques pour l'aménagement du territoire concerné".

Le regard extérieur du garant est précieux mais seuls les élus peuvent, encore aujourd'hui, revoir le scénario de cette concertation attendue depuis de si nombreuses années ! ●



Manufacture des Allumettes de Trélazé : la concertation sent le soufre

Le projet de reconversion Les Allumettes est lancé par le Toit Angevin avec la Fabrique Urbaine.

Un processus de concertation a été engagé par le Toit Angevin, maître d'ouvrage de ce projet, depuis près de deux ans, à la demande d'associations dont la Sauvegarde de l'Anjou. Il a abouti au choix d'un maître d'œuvre en vue de la reconversion de la Manufacture des Allumettes à Trélazé. Cette étape clé, résultat d'une bagarre avec le Toit Angevin, propriétaire du site, et la ville de Trélazé, est nécessaire pour valoriser ce site remarquable du patrimoine industriel ardoisier en Anjou, labellisé Patrimoine XX^e siècle par le Ministère de la Culture.

Tout ce travail a débuté avec la mobilisation des associations suite aux démolitions non justifiées d'un tiers du site, réactions qui ont contraint le Toit Angevin à négocier avec le Préfet et le Ministère de la Culture un "Protocole d'engagements mutuel" en vue de préserver les six éléments architecturaux les plus significatifs de ce site industriel. Le Toit Angevin et la commune de Trélazé, ont proposé aux associations une concertation en vue de rédiger le cahier des char-

ges d'un concours européen afin de choisir le projet d'une équipe d'urbanisme et d'architectes.

A notre grand regret, cet appel d'offres a été limité par le Toit Angevin à une consultation de marché négocié sur "moyens et références". Nos protestations écrites adressées à la mairie n'ont pas été entendues.

Le concours avait l'avantage de contraindre le Toit Angevin à respecter des propositions concrètes d'aménagement du projet retenu, alors que le "marché négocié" n'impose rien au propriétaire qui peut ainsi réaliser le projet qu'il souhaite.

Point positif de cet appel d'offres, le nombre et la qualité des équipes intéressées ont largement confirmé l'intérêt exceptionnel du site des Allumettes : 32 actes de candidatures de spécialistes provenant de France et des pays limitrophes.

Après un gros travail d'analyse des offres, et l'avis favorable de la quasi-totalité des participants du groupe de concertation, pour retenir l'Atelier Novembre qui avait démontré une parfaite connaissance du

site, une maîtrise et un profond intérêt pour la mise en valeur du patrimoine rescapé des démolitions, c'est finalement La Fabrique Urbaine, notre 2^e choix, qui a été retenue par la commission interne du Toit Angevin.

Pendant ce travail, une seconde enquête publique s'ouvrait en vue de modifier le POS et de rendre les terrains constructibles intégrant des points positifs, notamment une protection particulière (L123-1-23 du code de l'urbanisme) imposée aux "éléments bâtis identifiés à l'exclusion regrettable du château d'eau."

Le commissaire enquêteur a fait très justement une réserve en laissant de côté 3 observations qui auraient mérité d'être imposées comme réserves à la collectivité.

Avant tout début d'étude et afin de bien préciser nos souhaits sur ce projet, nous avons demandé une réunion des associations avec l'équipe retenue par le Toit Angevin, La Fabrique Urbaine. La Sauvegarde de l'Anjou a exprimé auprès du Toit Angevin son souhait que la concertation se poursuive en 2012. A suivre... ●

La Sauvegarde de l'Anjou



Lettre d'information n°4 - Janvier 2012

EDITO

L'environnement n'est pas soluble dans la crise

Notre souhait, en ce début d'année 2012 : que l'environnement que nous défendons tous soit pris en compte et ait gain de cause, malgré les difficultés économiques. Pour ce que représente l'environnement en terme de richesse patrimoniale, de risque de perte de la biodiversité, de cadre là où nous vivons et travaillons. Egalement parce que négliger l'environnement, c'est peut-être quelques économies à court terme, mais aussi l'assurance que cela coûtera cher et souvent très rapidement ; c'est aussi oublier la création d'emplois et de richesses d'une économie durable et ne pas tenir compte des gains, partiellement chiffrés, qu'apportent la nature et un cadre de vie non pollué.

N'acceptons pas ces réflexes de fuite en avant consistant d'abord à vouloir réaliser des investissements pour tenter de corriger les dérèglements naturels ou dus à l'homme alors que des modifications de pratiques apporteraient une bonne partie de la solution.

Je pense, par exemple, aux retenues d'irrigation sans d'abord rechercher un changement d'assolement et de techniques culturales, mais aussi à l'étude d'une liaison Sud à Angers sans attendre de connaître les effets du tramway et avant d'avoir vraiment favorisé les usages alternatifs à la voiture individuelle.

Sur tous ces chantiers et bien d'autres encore, je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire enthousiasme, persévérance, conviction.

Yves Lepage
Président

L'eau, une ressource naturelle limitée

Sécheresse et agriculture, quels choix collectifs ?

L'année 2011 a été une sérieuse alerte : préfigure-t-elle ce qui est susceptible de nous attendre dans les années à venir ? Face au risque d'accroissement rapide des sécheresses, quelle maîtrise des besoins en eau ?

Chacun a en mémoire un printemps particulièrement chaud et sec, un été pas très chaud mais toujours sec et, enfin, une arrière-saison toujours aussi sèche. Au niveau départemental, le préfet a dû, de nombreuses reprises et avec justes raisons, réglementer très sévèrement l'usage de l'eau. La situation du mois de juillet a été particulièrement tendue puisque le débit de la Loire, à Montjean, a frôlé le débit de crise (DCR) de 100 m³/s. Le DCR est "la valeur du débit en dessous de laquelle seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits" (SDAGE Loire-Bretagne). Au niveau national, 70 départements ont été classés en arrêts sécheresse avec interdiction des usages moins prioritaires.

Nous pouvons considérer que nous subissons directement le dérèglement climatique. L'étude du Centre National de Recherches Météorologiques sur "l'impact du changement climatique en France sur la sécheresse et l'eau du sol" a mis en évidence, pour la période 1958-2008, les variations régionales et saisonnières des réserves d'eau des sols superficielles avec des sols plus secs dans les régions méditerranéennes mais aussi dans l'Ouest ainsi que les tendances statistiquement significatives de l'assèchement des sols (en hiver et début de printemps sur une large moitié sud, en été dans les zones de montagne). Pour le futur, il est à prévoir une accentuation rapide des sécheresses, à prendre en compte pour la préparation des mesures d'adaptation.

Plus de retenues ou de nouvelles pratiques ?

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la profession agricole dont la consommation d'eau, en période estivale, peut atteindre 80% des prélèvements totaux. Deux alternatives s'offrent à elle.

L'une, fortement promue par certains membres du syndicat agricole considéré comme majoritaire, consisterait à multiplier les retenues d'eau : stocker l'eau soi-disant excédentaire l'hiver pour l'utiliser en été à des fins d'irrigation. Ainsi, depuis juin dernier, les projets de retenues se sont multipliés, notamment autour de Chemillé, ce qui est nouveau en région d'élevage, afin de sécuriser la production des fourrages. C'est faire peu de cas de l'utilité des saisons et oublier que cette eau, qui résulte des pluies hivernales, participe à la reconstitution des nappes phréatiques et profondes, à la respiration des rivières dont la variabilité des débits est un élément essentiel des biotopes qui en dépendent. C'est, en

outre, une solution qui conforte une dérive vers le toujours plus, plus de rendement, plus d'engrais, plus de pesticides, plus d'irrigation... Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, ces retenues ont un coût tel que, pour être supportable, une aide publique est indispensable : il est facile d'investir avec l'argent des autres.

Ces solutions sont d'ailleurs en contradiction avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), adopté en juillet 2011, qui prévoit, pour tous les usages, une économie de 20% de l'eau prélevée d'ici 2020 et précise que "le recours au stockage doit être conditionné à la mise en œuvre de mesures d'optimisation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau".

C'est l'autre alternative, soutenue par les personnes soucieuses de préserver la ressource en eau, sa quantité comme sa qualité, mais aussi par une frange croissante d'agriculteurs : elle consiste à ajuster les besoins en fonction des ressources. A ce sujet, les chercheurs de l'INRA considèrent, compte tenu de la raréfaction attendue des pluies, que la création de retenues d'eau risque d'être une impasse et que la priorité devrait être la modification des pratiques culturales en remplaçant, en particulier, une partie des surfaces semées en maïs, dont le grand besoin en eau coïncide avec les périodes de pénurie, par des cultures mieux adaptées. Il ne s'agit pas de vues utopiques de scientifiques rejoints par les écologistes ; des travaux expérimentaux prouvent leur bien fondé, comme ceux de la ferme des Trinottières appartenant à la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire. Des mélanges de céréales-protéagineux immatures, de sorgho et de luzerne ont été cultivés et testés sur vaches laitières, avec succès pour leur productivité, la récolte avant la période de sécheresse permettant une sécurisation du système fourrage. Une forte réduction des besoins d'intrants contribue à réduire les coûts et à fournir un fourrage plus économique que l'ensilage maïs (alors même que le coût de l'eau n'a pas été intégré dans les comparatifs), d'où une réduction appréciable des pollutions diffuses agricoles, cause majeure de dégradation de la qualité des eaux de notre département.

Une véritable alternative aux retenues existe donc. Le devoir des pouvoirs publics n'est pas de mettre en œuvre des "rustines" en finançant, peu ou prou, des bassines-réservoirs mais, au contraire, d'encourager la préparation de l'avenir, réconciliant agriculture et environnement. ●

■ La Sauvegarde de l'Anjou au Conseil économique, social et environnemental des Pays de la Loire

Administratrice de la Sauvegarde de l'Anjou, Régine Bruny a intégré le Conseil Economique Social Environnemental Régional des Pays de la Loire depuis avril dernier. Une nouvelle législation prévoyant d'ajouter des représentants des associations environnementales, plusieurs candidatures avaient été proposées par notre fédération France Nature Environnement Pays de la Loire.

Jean-Christophe Gavallet fait également son entrée pour France Nature Environnement Pays de Loire. Au total sept personnes représentent des associations ou des sensibilités environnementales contre une seule auparavant.

Assemblée jumelle du Conseil régional, Le CESER concourt à l'administration de la région. "Laboratoire d'idées", il effectue des diagnostics, des analyses, avance des préconisations d'action dans l'intérêt du développement régional. Il examine tous les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère :

- budget de la Région à toutes ses étapes (orientations, budget, budgets supplémentaires, compte administratif),

- planification stratégique régionale (contrats État-Région, schémas directeurs, plans stratégiques).

Régine Bruny s'est inscrite comme titulaire à la Commission 5 "Aménagement des territoires/Cadre de vie". Elle suit également "en informée" la Commission 2 "Santé/Social" ainsi que la Commission 6 "Education/Formation tout au long de la vie/Métiers de demain".

La Commission 5 travaille actuellement à une étude sur l'eau dans ses dimensions "consommation, distribution et ressource" et s'intéresse aux grands enjeux que sont la quantité, la qualité, la sécurité et la gouvernance de l'eau. Elle portera un regard sur la distribution de l'eau domestique, les usages de l'eau, l'assainissement.

Rivière en péril

Shaddock veut modifier le cours d'eau Argos...

Il était une fois un carrier, la Société de dragage du Val de Loire, qui voulait soutirer des sables pour la région parisienne dans une nappe alluviale à Loiré.

Selon l'administration locale, le projet de carrière, qui porte sur 40 ha, ne pouvait être instruit sans qu'il soit, au minimum, assorti d'un programme de compensation des effets de ces prélèvements sur le cours d'eau lui-même.

Pour ce faire, le pétitionnaire, fit appel au grand professeur d'hydrogéologie Gislain de Marsily. Celui-ci imagina un vaste programme de "shaddockisation" de la rivière consistant à accumuler dans une réserve artificielle de l'eau puisée dans l'Argos puis à restituer cette eau en période de soutien d'étiage. Pour éviter les vases communicants entre le lit de l'Argos et le plan d'eau créé par la sablière, il est projeté de colmater le fond et les rives de la rivière avec de l'argile (pourquoi pas du béton !), empêchant la fonction d'échange naturel et indispensable entre une rivière et sa nappe alluviale.

Même si le lit de l'Argos a été fortement dégradé par le passé par des recalibrages et autres barrages, un nouveau biotope, appauvri, s'est recréé progressivement. La première conséquence du projet serait de détruire à nouveau le peu qui existe et de proposer des aménagements artificiels qui seront, selon le pétitionnaire, mieux que ceux que l'on détruit. L'expérience prouve pourtant que tout milieu naturel détruit ne retrouve jamais sa richesse originale.

On prélève par ci, on stocke par là, on pompe par ci, on siphonne par là... Tout ceci sans tenir compte de la vie même de la rivière, du biotope, de la qualité de l'eau, bref de l'environnement...

Les travaux ne commenceraient qu'après six ans d'extraction de sable ; durée pendant laquelle le débit du cours d'eau ne serait même pas "soutenu" !

A la fin de l'exploitation de la sablière, l'entretien et le bon fonctionnement du système pompage-restitution seraient à la charge des collectivités locales : ceci est inacceptable. Il n'est pas dans les missions de service public d'accepter un tel héritage, résultat d'une exploitation industrielle privée.

Pour couronner le tout, la contradiction du projet avec les orientations du SDAGE est évidente : "Toute intervention engendrant des modifications morphologiques de profil en long et en travers est fortement contre-indiquée si elle n'est pas justifiée par des impératifs de sécurité, de salubrité publique ou d'intérêt général, ou par des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité des écosystèmes".

Aveuglés par le mirage de quelques emplois, les maires locaux sont favorables au projet, sans réaliser le fardeau qui, à long terme, pèserait sur leurs communes.

La Sauvegarde de l'Anjou, ainsi que la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques, sont farouchement opposés à un tel projet qui met en péril la survie d'un cours d'eau à des fins de production de sable pour la construction en région parisienne. Cette affaire sera suivie avec extrême vigilance et détermination. ●

Aveuglés par le mirage de quelques emplois.

SCOT, PLU, POS à la loupe des associations

Plans d'urbanisme : les desseins des élus sous surveillance

Comment contrôler ce que les élus projettent pour notre futur cadre de vie, lorsqu'ils élaborent des documents d'urbanisme ? Ceux ci sont complexes, souvent difficiles à décrypter. La Sauvegarde de l'Anjou s'est organisée pour suivre l'évolution des plans d'urbanisme les plus importants du département. Elle le fait avec ses associations membres.

Les 7 Pays du département (voir encadré) élaborent, ou ont élaboré, un document de mise en cohérence des actions d'aménagement et d'urbanisme sur leur territoire. Il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document d'urbanisme formalise les orientations que fixent les élus sur les différentes politiques et actions d'aménagement du territoire : habitat, déplacements, activités économiques, organisation de l'espace, paysage, patrimoine, protection de l'environnement, etc.

En 2011, la Sauvegarde de l'Anjou a été sollicitée par les présidents du Pays Loire Angers, du Pays du Haut Anjou Segréen et du Pays des

Vallées d'Anjou pour donner un avis sur leurs projets de Schéma de Cohérence Territoriale. Le point de vue exprimé par notre association s'est vu la plupart du temps conforté par les avis des autres organismes sollicités, et notamment par l'avis des services locaux et régionaux de l'Etat.

Lors des enquêtes publiques, la Sauvegarde de l'Anjou a confirmé son point de vue auprès des commissions d'enquête.

Pour mettre au point son projet de SCoT avant approbation, le syndicat mixte du Pays Loire Angers a pris en compte un certain nombre de

Autorisation annulée pour un élevage intensif à Angrie

SCEA Gachot... Quel gâchis !

Le Tribunal Administratif de Nantes a annulé l'autorisation du préfet de Maine-et-Loire permettant la création d'un élevage menaçant les sources de l'Erdre.

A l'automne 2007, une enquête publique relative à la création d'un élevage porcin de 952 animaux équivalents sur la commune d'Angrie, au lieu-dit Armentières, à proximité des sources de l'Erdre, avait soulevé l'indignation et le vote négatif des six conseils municipaux des communes riveraines.

Malgré l'opposition des riverains, des élus et les arguments des associations de protection de l'environnement, le préfet de Maine et Loire avait autorisé par arrêté préfectoral du 4 août 2008 la SCEA Gachot à exploiter son élevage de porcs. Considérant l'état de pollution des cours d'eau et des nappes, les associations Sauvegarde de l'Anjou et Candéen Patrimoine Environnement avaient saisi le Tribunal Administratif de Nantes à fin d'annulation de l'arrêté.

Nous basions notre recours notamment sur les modes d'épandage des lisiers qui allaient encore dégrader la qualité des eaux, déjà fortement polluées par les nitrates et phosphore d'origine agricole, alors que des enjeux pour la production d'eau potable ou la lutte contre la prolifération des cyanobactéries sont prioritaires sur le bassin versant de l'Erdre.

Le Tribunal Administratif de Nantes a rendu son jugement le 13 décembre 2011 : en annulant l'autorisation du préfet de Maine-et-Loire, il donne raison aux associations en retenant la grave insuffisance de l'étude d'impact sur le volet hydrogéologique, notamment les conditions d'épandage des lisiers.

Ce jugement sanctionne une pratique administrative qui conduit à autoriser les créations ou des extensions d'élevages intensifs indépendamment les uns des autres, sans se soucier du cumul.

Dès lors il n'est pas étonnant que depuis des

années, les eaux et les sols du Segréen additionnent les concentrations élevées en nitrates et pesticides, (jusqu'à 120 mg/l en nappe) : quatre captages (Vritz, Freigné, Saint-Aubin du Pavoi / Segré, Le Louroux-Béconnais) font ainsi l'objet d'un classement "Grenelle". Pour tenter de réduire les pollutions diffuses d'origines agricoles, des soutiens publics abondants financent des programmes de mesures spécifiques, notamment en rétribuant la diffusion de conseils par la Chambre d'Agriculture

Un mauvais point également pour le groupe Terrena qui s'était engagé dans ce projet, alors qu'il communique abondamment sur l'agriculture écologiquement intensive.

Il est temps pour cette coopérative omniprésente en Pays-de-Loire et bien d'autres structures d'accorder les discours et les actes en soutenant des modes d'élevage vraiment respectueux de la fragilité écologique des territoires. ●

Obligation de résultat sur le bon état des eaux en 2015 : c'est déjà demain !

Selon le Commissariat Général au Développement Durable, au niveau national, les dépenses supplémentaires à charge des ménages liées aux pollutions agricoles sont déjà évaluées dans une fourchette comprise entre 1 milliard et 1,5 milliard d'euros. A ce tarif, la reconquête de la qualité des eaux doit s'inscrire dans une obligation de résultat, à laquelle participe une application convenable de réglementations environnementales.

angevin.

La commission d'enquête a donné un avis défavorable au SCoT du Segréen, en prenant notamment appui sur quelques uns des points soulevés par la Sauvegarde de l'Anjou.

L'avis de la commission d'enquête sur le SCoT des Vallées d'Anjou sera produit prochainement.

La Sauvegarde de l'Anjou a participé aux réunions de concertation organisées par Angers Loire Métropole pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU sur l'ensemble des communes de l'agglomération). Elle y a notamment défendu ses points de vue sur le patrimoine, la biodiversité et les déplacements.

Notre association ne peut pas suivre les plans locaux d'urbanisme (PLU) de toutes les communes du département, mais elle assiste les associations membres qui la sollicitent sur ces documents. ●

■ Conseil de Développement

La Sauvegarde de l'Anjou est représentée au Conseil de Développement de la région angevine. En 2011, elle a y défendu ses orientations sur des dossiers importants : avis du Conseil de Développement sur le SCoT du pays Loire Angers, et sur le plan climat énergie de l'agglomération. Dans le cadre du dixième anniversaire du Conseil de Développement, le bilan et les perspectives d'évolution ont fait l'objet de plusieurs forums et séminaires d'études auxquels notre association a apporté son concours. Elle a également participé aux premières réunions concernant le PLU de l'agglomération d'Angers Loire Métropole, et l'aménagement des berges de Maine, qui seront parmi les dossiers les plus importants de 2012, avec le schéma de développement économique d'Angers Loire Métropole, et la liaison sud d'Angers.

■ La Sauvegarde de l'Anjou a tenu son assemblée générale

La Sauvegarde de l'Anjou s'est réunie en assemblée générale le 14 janvier 2012. Présidé par Yves Lepage, le conseil d'administration est composé de Florence Bely, Hervé Billard, Régine Bruny, Florence Denier-Pasquier, Gilles Mabon, Philippe Pouplard, Paul Gaubert, Sophie Jonville. Vous retrouverez le rapport d'activité sur le site de l'association. Les adhérents directs ont élu Hervé Billard pour les représenter au conseil d'administration.

Rejoignez-les : www.sauvegarde-anjou.org

■ De la Sauvegarde de l'Anjou au Conseil économique, social et environnemental

Depuis un an, Florence Denier-Pasquier représente notre fédération environnementale FNE au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui a son siège Palais d'Iéna à Paris. Elle vous recommande la lecture des avis votés : la future PAC après 2013, la biodiversité, les négociations climatiques internationales, le rapport annuel sur l'Etat de la France. A venir prochainement : le Bilan du Grenelle de l'environnement, le Schéma National des Infrastructures de Transport...

Tous les avis sont téléchargeables sur le site internet dédié : <http://www.lecese.fr>